

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
21 avril 2011  
Français  
Original: anglais

---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

**Groupe de travail sur un éventuel instrument juridique  
contraignant relatif à un logement abordable,  
sain et écologique dans la région de la CEE****Deuxième réunion**

Genève, 5 et 6 juillet 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième réunion  
du Groupe de travail sur un éventuel instrument  
juridiquement contraignant relatif à un logement abordable,  
sain et écologique dans la région de la CEE<sup>1,\*</sup>**

**Qui se tiendra au Palais de Nations, à Genève, et s'ouvrira  
le mardi 5 juillet 2011 à 10 heures\*\***

---

<sup>1</sup> Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies.

\* La publication du présent document a été retardée dans l'attente des résultats de la première réunion du Groupe de travail sur un éventuel instrument juridique contraignant relatif à un logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE, tenue les 11 et 12 avril 2011.

\*\* Conformément aux nouvelles procédures d'accréditation, tous les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Groupe de travail sur un éventuel instrument juridique contraignant relatif à un logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE (<http://www.unece.org/hlm/wgahch/sessions/1stsession.htm>), et de le renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion, à savoir avant le 20 juin 2011, soit par télécopie (+41 22 917 0037), soit par courriel ([subashini.narasimhan@unece.org](mailto:subashini.narasimhan@unece.org) ou [housing.landmanagement@unece.org](mailto:housing.landmanagement@unece.org)). Avant la réunion, les participants devront se faire délivrer une plaquette d'identité par le groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web du Comité à la rubrique «practical information for delegates»). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au +41 22 917 1514 ou 917 3663.

## **I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen de la version actualisée du rapport de synthèse.
3. Débat relatif à une éventuelle convention-cadre.
4. Conclusions et mesures à prendre.
5. Clôture de la réunion.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire est soumis pour adoption.

### **2. Examen de la version actualisée du rapport de synthèse**

À sa première réunion, le Groupe de travail a examiné le rapport de synthèse, qui rassemble les réponses des États membres au questionnaire qui leur a été envoyé au sujet d'un éventuel instrument juridiquement contraignant relatif à un logement abordable, sain et écologique. Le résumé de ces débats par le Président figure dans le rapport de la première réunion (ECE/HBP/AC.1/2011/2).

À la première réunion du Groupe de travail, 19 délégations ont présenté des exposés sur leurs expériences et leurs besoins en matière de logement abordable, sain et écologique. Le secrétariat a été invité à mettre à jour le rapport de synthèse à partir des questions soulevées dans les exposés, les demandes présentées par les États membres qui ont pris la parole et les observations et suggestions reproduites dans le résumé du Président.

La version actualisée du rapport de synthèse sera distribuée aux participants au titre de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

### **3. Débat relatif à une éventuelle convention-cadre**

À la première réunion du Groupe de travail, le secrétariat a en outre été prié d'élaborer une note d'information analysant l'utilité et les incidences d'une éventuelle convention-cadre sur les questions de logement et proposant des exemples de dispositions.

Le secrétariat présentera ce document. Cette note, qui revêtira un caractère informel, servira de base à l'examen de ce point de l'ordre du jour en proposant des exemples de dispositions conformément à la demande du Groupe de travail à sa première réunion. Les participants sont invités à débattre de la question de la faisabilité de ce projet ainsi que du rôle et des incidences possibles d'un instrument à l'échelle de la CEE sur le secteur du logement, à examiner dans quelle mesure un tel document pourrait aider à répondre aux enjeux stratégiques dans le secteur du logement dans la région et à fournir d'autres exemples de dispositions susceptibles de faciliter la coopération entre les États membres.

#### 4. Conclusions et mesures à prendre

Conformément à son mandat, le Groupe de travail présentera son rapport pour examen et décision par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à sa soixante-douzième session, qui se tiendra les 3 et 4 octobre 2011.

Le Président fera la synthèse des principaux résultats de la réunion du Groupe de travail. Les participants seront invités à examiner et adopter les conclusions et recommandations qui figureront dans le rapport et seront présentées au Comité. Après la réunion, le Président établira, avec l'aide du secrétariat, le rapport sur la deuxième réunion et le soumettra aux membres du Groupe de travail et au Bureau du Comité.

#### 5. Clôture de la réunion

Observations finales par le Président du Groupe de travail.

### III. Calendrier indicatif

<i>Jour et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Mardi 5 juillet 2011</b>	
10 h 00-13 h 00	Point 1. Adoption de l'ordre du jour
	Point 2. Examen de la version actualisée du rapport de synthèse
15 h 00-18 h 00	Point 3. Débat relatif à une éventuelle convention-cadre
<b>Mercredi 6 juillet 2011</b>	
10 h 00-13 h 00	Point 3. ( <i>suite</i> )
	Point 4. Conclusions et mesures à prendre
	Point 5. Clôture de la réunion